

gers, où résident des Lucquois, des Florentins, des Allemands, sommes-nous en droit d'exclure les seuls Israélites ? »

Poser ces questions à M^e Estienne c'était certainement aller au-devant de ses désirs. Avocat, il ne devait demander qu'à placer un discours : antisémite, il ne pouvait que lui être agréable de divulguer les méfaits anciennement commis en son pays par les fils dégénérés de Jacob.

Messieurs, dit-il (15), Lyon peut revendiquer l'honneur — triste honneur — d'être de toutes les villes du royaume la première où Israël ait pris pied. Les historiens les plus dignes de foi s'accordent, en effet, à nous apprendre que la cité romaine dont Munatius Plancus jeta les fondements sur les hauteurs de Fourvière, n'avait pas encore cent ans lorsque des Juifs y parurent, et quels Juifs!... Hérode, Hérode lui-même et, avec lui, la femme qui lui avait « tiré le sens du cerveau et chassé de l'entendement toute crainte de Dieu » la belle et sanguinaire Hérodiade! (16).

(15) Il est de toute vraisemblance qu'Estienne de Bourg fut invité à donner et donna, ou au Consulat ou à l'audience du Juge du Roi, les explications que comportait sa requête; mais ses propres paroles ne nous ont pas été conservées. Pour y suppléer, nous mettons ici dans sa bouche (qu'on nous pardonne ce procédé démodé) les renseignements que nous avons pu nous-même recueillir sur le passé des Juifs à Lyon.

(16) Josèphe, *antiquités judaïques*, liv. 18, chap. 7. — Dion Cassius, *histoire romaine*, liv. 55 : « Herodes Palaestinus, accusatus a fratribus, trans Alpes est relegatus ac pars ditionis ejus inpublicum reducta ». Il se pourrait que ce passage un peu vague concernât non Hérode Antipas mais Archélaüs, fils d'Hérode le Grand, qui fut exilé à Vienne par Auguste. Cf. Eliacin Carmoly, grand rabbin de Belgique, *Mémoire à l'Académie de Bruxelles*. Steyert, *Nouvelle Histoire de Lyon*, liv. 1, chap. 15.